

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030
« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » ENTRE L'ÉTAT,
LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE MONTBRISON

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 5 mars 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 12 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240312-20240312_CC_D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024
Publication : 20/03/2024



Présents : Marc ARCHER, Pauline ARTHAUD, René AVRIL, Gérard BAROU, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Annie DETHY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Josette FOLLEAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Jeanne MAILLARD, Thierry MALHIÈRE, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Thierry MISSONNIER, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Patrice COUCHAUD par Jeanne MAILLARD, Julien DEGOUT par Pauline ARTHAUD, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Hervé PEYRONNET par Thierry MALHIÈRE, Monique REY par Agnès GUITAY, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Abderrahim BENTAYEB à Cindy GIARDINA, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, René FRANÇON à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Frédérique SERET à Pauline ARTHAUD, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents : André BARTHELEMY, Annick BRUNEL, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Jean-Marc GRANGE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés :	10
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence obligatoire en matière de politique de la ville,

Vu la loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires dans les départements métropolitains,

Le contrat de ville 2024-2030 vient poursuivre la dynamique d'intervention en faveur de la qualité de vie des habitants du quartier de Beauregard impulsée lors du premier contrat de ville 2015-2023.

Ce nouveau contrat doit répondre à un triple objectif :

- simplifier et accélérer l'action publique pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants
- assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants autour de quatre thématiques principales l'émancipation, le plein emploi, les transitions, la sécurité tranquillité
- maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés

La démarche d'élaboration de ce contrat s'est appuyée sur l'évaluation finale du précédent contrat de ville réalisée en 2022 et sur une concertation citoyenne et partenariale pour identifier les enjeux locaux les plus prégnants.

Quatre engagements guideront pour les 6 années à venir l'action collective des partenaires du contrat de ville :

- Engagements quartier de Beauregard 2030 pour la qualité du vivre ensemble (prévention/tranquillité)
- Engagements quartier de Beauregard 2030 pour une transition écologique solidaire
- Engagements quartier de Beauregard 2030 pour l'émancipation, la mobilisation et l'engagement des habitants
- Engagements quartier de Beauregard 2030 pour le plein emploi par les parcours d'insertion

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le contrat de ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » entre l'Etat, Loire Forez agglomération et la ville de Montbrison,
- autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- approuve le contrat de ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » entre l'Etat, Loire Forez agglomération et la ville de Montbrison,
- autorise le Président ou son représentant à signer le contrat et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 mars 2024
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,